L'ABEILLE.

BULLITT, MAGNE, & CO
PROPRIÉTAIRES

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, non-abonné d'avance $12
Journal de la campagne, très fort par semaine, une copie d'avance, 10

[illegible] seulement et pour une année. Aucune souscription, sans [illegible] ne sera reçue. Pour [illegible] de plusieurs abonnés [illegible] le nom et le prix de chaque [illegible] par écrit, une [illegible] et l'argent [illegible]

ANNONCES. [illegible] de chaque langue, [illegible] Tous les [illegible] doivent être payé comme une [illegible] annonce.

ABONNEMENS pour l'année [illegible] Aucune [illegible] ne sera [illegible] Les [illegible] et autres journaux [illegible] ne [illegible] de nouvelles [illegible] ou [illegible] du [illegible] de [illegible] une [illegible] par semaine.

Les [illegible] ne [illegible] de [illegible] ANNONCES [illegible] pour [illegible] les articles [illegible] pour [illegible] les [illegible] passages, les [illegible] ANNONCES [illegible] au taux des annonces [illegible]

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que partiellement [illegible] payées [illegible]

LES ANNONCES qui [illegible] de la ligne ordinaire des [illegible] d'une [illegible] seront [illegible] le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui [illegible] de la ligne ordinaire des [illegible] d'une [illegible] seront [illegible] le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES